

ARRÊTÉ N°2026-152

OBJET : Travaux de terrassement pour extension du réseau Gaz

Rue de Vitré et rue des Rochers

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

VU la demande de l'entreprise Sader Réseaux en date du 08/09/2026,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Des travaux de terrassement sur le réseau Gaz, seront entrepris, **rue de Vitré angle rue des Rochers, du 8 octobre au 6 novembre 2026**, par l'entreprise Sader Réseaux (06.45.05.93.02).

Article 2 : **La rue des rochers** sera barrée à la circulation au niveau de l'angle de la rue de vitré, avec mise en place d'une déviation via la rue Anne de Bretagne (voir plan joint).

Pour **la rue de vitré**, la chaussée sera rétrécie et la circulation sera alternée par des feux tricolores mis en place par l'entreprise.

Article 3 : l'entreprise devra prendre les mesures adéquates pour permettre l'accès aux secours.

Article 4 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

Article 5 : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

Article 6 : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 7 : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout décombre de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

Article 8 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 9 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, la Direction des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 8 septembre 2026

Le Maire

Jérôme BÉGASSE





becherel

Espace Bel Air

Parking cinéma

Aire de jeux 2 à 12ans

Skate parc

Imp. des Ajoncs

All. des Cormiers

La Bellangerie

FBM maçonnerie

Rue Marguerite Duras

CHANTOISEAU
NETTOYAGE

Camille Claudel

Déviation

Déviation

Rue Anne de Bretagne

All. du Pré d'Antuere

Rue du Bourg au Loup

Rue du Bourg au Loup

Rue des Rochers

Rue de Vitry

Rue de Vitry

Google Maps

zen et bien

Travaux en route
barrée Rue des
Rochers

Travaux en circulation
alternée pour la traversée
de chaussée Rue de Vitry